

220C0670
FR0013233012-FS0178

19 février 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

INVENTIVA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 février 2020, la société BVF Partners, LP¹ (44 Montgomery St, 40th Floor, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 février 2020, le seuil de 25% du capital de la société INVENTIVA et détenir, pour le compte desdits fonds, 6 860 525 actions INVENTIVA représentant autant de droits de vote, soit 22,36% du capital et 16,88% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de l'expiration d'une option d'achat portant sur 1 250 000 actions INVENTIVA dont bénéficiait le déclarant.

¹ La société BVF Inc. (présidée par M. Mark N Lampert) est le « *general partner* » de la société BVF Partners LP.

² Sur la base d'un capital composé de 30 687 750 actions représentant 40 647 824 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.